

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT <b>HAUTE-GARONNE</b> Arrondissement de Muret <b>Canton de Portet sur Garonne</b>	<b>PROCES VERBAL DE LA SEANCE          DU CONSEIL MUNICIPAL          DE PINS-JUSTARET</b>
---	---

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 10 février 2017
Afférents au Conseil <u>Municipal</u>	En exercice	Qui ont pris part à la <u>délibération</u>	<b>L'an deux mille dix-sept et le dix février à dix- neuf heures</b> Le Conseil Municipal de la commune de Pins-Justaret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, <b>sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste CASETTA,            Maire.</b>
<u>27</u>	27	<u>27</u>	
Date de la convocation			
2 février 2017			

**Etaient présents :**

Mesdames, CADAUX-MARTY (à partir de 19 h 06), SALES, JUCHAULT, BAZILLOU, DESPAUX.

Messieurs CASETTA, LECLERCQ, MORANDIN, DUPRAT, CHARRON, STEFANI, BLOCH, SOUREN, ALBOUY, BOSCHATEL, CASSOU-LENS, BORDIER.

**Procurations**

Mme Nicole PRADERE avait donné procuration à M. CASETTA.

Mme Gisèle VIANO avait donné procuration à M. STEFANI.

Mme Michèle VIOLTON avait donné procuration à M SOUREN.

Mme Nadège SOUTEIRAT avait donné procuration à M CHARRON.

M. Claude BOST avait donné procuration à M. LECLERCQ

Mme Marie-Angèle CROUZET avait donné procuration à M MORANDIN.

Mme Monique TALAZAC avait donné procuration à Mme BAZILLOU.

M. Pascal BERTHOU avait donné procuration à M. DUPRAT

Mme Stéphanie MARTIN-RECUR avait donné procuration à M. CASSOU-LENS

Mme Audrey TARDIEU avait donné procuration à M BORDIER.

**Absents**

Néant

Le quorum étant atteint et l'assemblée pouvant valablement délibérer, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 04

M Stéphane ALBOUY est élu secrétaire de séance à l'unanimité (26 voix).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération portant demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition de matériel informatique pour la médiathèque. Autorisation à l'unanimité (26 voix)

Arrivée de Mme Nicole CADAUX-MARTY à 19 h 06.

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2016 est adopté à l'unanimité (27 voix).

## DELIBERATION N° 2017-01-01

**OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU**

L'article 136 de la loi n°2014-366 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite « ALUR » du 24 mars 2014 est relatif à l'obligation de transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU), document en tenant lieu, carte communale à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;

Le II de cet article prévoit que les Communautés de communes et les Communautés d'agglomération qui ne sont pas compétentes en matière de PLU, documents en tenant lieu ou cartes communales, à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi ALUR, le deviendront obligatoirement le lendemain de cette date, soit le 27 mars 2017.

Dans le délai de trois mois précédant le 27 mars 2017 soit entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017, les conseils municipaux des Communes membres de l'EPCI ont la possibilité de s'opposer par délibération au transfert de cette compétence.

Dès lors, si au moins 25% des communes membres de la Communauté de communes ou de la Communauté d'agglomération, représentant au moins 20 % de la population totale s'opposent dans ce délai de 3 mois à ce transfert de compétences, celui-ci n'a pas lieu.

Monsieur le Maire présente les raisons qui militent en faveur de l'opposition de la commune à ce transfert de compétence :

-la commune est déjà dotée d'un PLU approuvé le 31 janvier 2013, dont la révision a été lancée le 26 mai 2016. La déclinaison dans le futur PLU des objectifs approuvés, la définition du PADD, se doivent donc d'être assurés par le conseil municipal.

-la population communale n'a pas donné mandat à l'intercommunalité pour établir un document de planification définissant les capacités d'urbanisation de notre collectivité.

M CASSOUS-LENS demande s'il y a des chances de regrouper une majorité de Communes sur la position proposée.

M le Maire indique que c'est tout à fait possible.

M LECLERCQ indique que la plupart des Communes vont s'opposer au transfert de cette compétence, ce qui n'empêche pas la Communauté d'agglomération de travailler à un développement concerté entre les diverses Communes, de piloter un travail collectif et notamment des mutualisations entre communes.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité:

**S'OPPOSE** au transfert de la compétence PLU, document en tenant lieu, carte communale auprès de la Communauté d'Agglomération du « Muretain Agglo » dont la commune est membre.

## DELIBERATION N° 2017-01-02

**TRANSFERT DE LA COMPETENCE ETABLISSEMENT ET  
EXPLOITATION DE RESEAUX DE COMMUNICATIONS  
ELECTRONIQUES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Conformément à l'article L1425-2 du CGCT, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a élaboré un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) qui vise à couvrir progressivement le territoire départemental en très haut débit, d'ici 15 à 20 ans.

**Considérant** les enjeux et l'impact de l'aménagement numérique pour le développement économique et les besoins sur le territoire du Muretain ;

**Considérant** l'intérêt pour « Le Muretain Agglo » d'intégrer le dispositif départemental, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Muretain, dans sa séance du 13 décembre 2016, a approuvé le principe d'une prise de compétence en termes de communications électroniques et s'est engagé à examiner les modalités afférentes à cette extension de compétence ainsi que celles liées à son adhésion au Syndicat Mixte Ouvert dénommé « Haute-Garonne Numérique ».

Eu égard à l'intérêt que présente cette prise de compétence par la Communauté d'Agglomération pour le territoire communautaire et les habitants, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à délibérer favorablement sur ce projet.

A la question posée par M BORDIER sur l'intérêt pour la Commune et les échéances possible, M LECLERCQ indique que l'ensemble du territoire communal sera desservi par la fibre optique à l'échéance de 2020 ainsi que l'indique le schéma disponible sur le site du Conseil Départemental. On ne connaît pas encore la programmation plus fine puisque les opérateurs travaillent par « plaques » en fonction de critères de rentabilité notamment.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

**TRANSFERE** à la communauté d'Agglomération « Le Muretain Agglo » la compétence facultative « Communications électroniques » prévue à l'article L 1425-1 du CGCT dont le contenu est le suivant :

« Etablissement et exploitation d'infrastructures de communications électroniques et notamment :

Etablissement et mise à disposition des opérateurs ou des utilisateurs de réseaux indépendants d'infrastructures destinées à recevoir des réseaux (fourreaux, pylônes, chambres de tirage...) et des câbles (fibre optique...) ;

Etablissement et exploitation de réseaux de communications électroniques et notamment :

- \* Mise à disposition de fourreaux,
- \* Location de fibre optique noire,
- \* Hébergement d'équipements d'opérateurs,
- \* Fourniture de ligne DSL aux fournisseurs d'accès Internet,
- \* Accès et collecte à très haut débit (fibre optique).

Fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas de carence de l'initiative privée »

**APPROUVE** le principe de l'adhésion future de la communauté d'Agglomération « Le Muretain Agglo » au Syndicat Mixte Ouvert « Haute-Garonne Numérique » ;

**AUTORISE** le Maire à engager les démarches et les procédures afférentes à la présente délibération.

#### DELIBERATION N° 2017-01-03

### CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA VERBALISATION ELECTRONIQUE

Monsieur le Maire expose les éléments suivants :

Dans le cadre global d'une démarche de dématérialisation de l'administration, l'Etat favorise la mise en œuvre de la verbalisation électronique. Le décret 2011-348 a porté création de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) chargée de la verbalisation électronique et du traitement des messages d'infraction adressés par les collectivités territoriales.

La mise en place de la verbalisation électronique permet de décharger les services verbalisateurs des missions suivantes :

- Suivi des contraventions,
- Enregistrement des paiements,
- Transmission des contestations à l'Officier du Ministère Public.

Afin de faciliter le travail de la Police Municipale et de bénéficier du système et du logiciel PVe, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'ANTAI et d'autoriser le Maire à la signer.

Pour répondre à la question posée par M BORDIER, M le Maire indique que la Police Municipale ne sera pas dotée de terminaux mobiles. Elle relèvera les contraventions sur place et en rentrant au bureau saisira les PV sur le logiciel depuis les ordinateurs de bureau. Ceci n'engendrera donc pas de surcout sachant que le logiciel est mis gracieusement à disposition des communes réalisant mois de 500 PV par an, ce qui est le cas de la Commune. En effet la police a effectué au cours de 4 dernières années entre 50 et 80 PV par an (88 en 2016). La Commune fera peut-être quelques économies de temps et de courriers recommandés.

M BORDIER demande donc si certaines mentions inutiles ne peuvent pas être supprimées de la convention.

M le Maire répond que la question a été posée et qu'il nous a été répondu que la convention devait être signée en l'état et que les mentions inutiles n'étaient pas gênantes.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** le projet de convention à passer avec l'ANTAI pour la mise en place de la verbalisation électronique.

**AUTORISE** le Maire à la signer.

## DELIBERATION N° 2017-01-04

## DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2017 -ATELIERS MUNICIPAUX

Lors de sa séance du 1er Juillet 2003, le conseil municipal avait pris la décision de construire un centre technique municipal impasse du Grand Vigné sur le terrain situé derrière la Halle des Sports.

Le choix par le Conseil Régional de la commune de Pins-Justaret pour implanter le lycée, et l'ensemble des contraintes qui en ont découlé pour notre commune, nous ont amené dans le cadre d'une saine gestion à repousser le projet de construction du centre technique municipal.

Les besoins de regroupement en un seul lieu des différents sites des services techniques, étant toujours d'actualité, il est proposé au conseil municipal de réexaminer le dossier de construction du centre technique municipal, afin de déposer une demande d'aide dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017 auprès de la Préfecture de la Haute-Garonne dans la perspective de la réalisation courant 2017 du Centre Technique Municipal.

A cet effet Mr le maire présente à l'assemblée communale une estimation du projet,

### 1 GROS-ŒUVRE - V.R.D.

#### a GROS-ŒUVRE

				8		
Installation du chantier	Forfait	x	000.00 €	8 000.00 €		
		m				
Décapage en pleine masse	412.00	3 x	8.00 €	3 296.00 €		
		m				
Fouilles en rigoles	115.00	3 x	36.00 €	4 140.00 €		
		m				
Fouilles en puits	64.00	3 x	38.00 €	2 432.00 €		
Évacuation des gravats	700.00	t x	15.00 €	10 500.00 €		
		m				
Béton de fondations	180.00	2 x	150.00 €	27 000.00 €		
Acier de fondation	1 800.00	kg x	5.00 €	9 000.00 €		
Réservations pour encrage massif	20.00	u x	100.00 €	2 000.00 €		
Longrines périphériques	35.00	ml x	70.00 €	2 450.00 €		
Clavetage longrines	18.00	u x	50.00 €	900.00 €		
		m				
Tout venant concassé	890.00	2 x	15.00 €	13 350.00 €		
		m				
Hérisson 0,20 compacté + essais à la plaque	890.00	2 x	10.00 €	8 900.00 €		
Bêches armées	35.00	ml x	70.00 €	2 450.00 €		
Scellement charpente	20.00	u x	40.00 €	800.00 €		
		m				
Dalle B.A. dans bureaux et terrasses	100.00	2 x	38.00 €	3 800.00 €		
Dalle B.A. 15 cm dans atelier, stock et magasin + surfaçage	250.00	2 x	43.00 €	10 750.00 €		
		m				
Dalle B.A. 15 cm dans garage + surfaçage	540.00	2 x	43.00 €	23 220.00 €		
		m				
Murs de 0,20 m.	380.00	2 x	55.00 €	20 900.00 €		
		m				
Enduit extérieur	530.00	2 x	23.00 €	12 190.00 €		
		m				
Enduit intérieur garage	145.00	2 x	22.00 €	3 190.00 €		

Poteaux	150.00	ml	x	40.00	€	6 000.00	€	
Linteaux BA	20.00	ml	x	55.00	€	1 100.00	€	
Poutres	120.00	ml	x	60.00	€	7 200.00	€	
Chaînages périphérique	96.00	ml	x	55.00	€	5 280.00	€	
				1				
Réseaux sous dallages	Forfait		x	000.00	€	1 000.00	€	
Arase étanche	180.00	ml	x	3.00	€	540.00	€	
		m						
Plancher hourdis	280.00	2	x	65.00	€	18 200.00	€	
Tableaux	90.00	ml	x	12.00	€	1 080.00	€	
Regards	10.00	u	x	120.00	€	1 200.00	€	
Caniveaux fonte	3.00	u	x	120.00	€	360.00	€	
Seuils et appuis	40.00	ml	x	40.00	€	1 600.00	€	
				3				
Divers...	Forfait		x	000.00	€	3 000.00	€	
						215		
						828.00	€	
						215		
						828.00	€	
<b>RÉCAPITULATIF GROS-ŒUVRE</b>							828.00	€

**b** VRD (largeur parking = 12 m)

Décapage	1 800.00	m2	x	8.00	€	14 400.00	€	
Fouilles en rigole sous murs clôture	60.00	m3	x	36.00	€	2 160.00	€	
Évacuation des terres	900.00	m3	x	15.00	€	13 500.00	€	
Clôture, mur, enduit, grillage...	220.00	ml	x	90.00	€	19 800.00	€	
Chaînage	40.00	m3	x	55.00	€	2 200.00	€	
Bordures	85.00	ml	x	15.00	€	1 275.00	€	
Hérisson de concassé	1 100.00	m2	x	24.00	€	26 400.00	€	
Enrobés à chaud	1 100.00	m2	x	22.00	€	24 200.00	€	
Marquage parkings	65.00	ml	x	14.00	€	910.00	€	
Réseaux sous voirie	70.00	ml	x	55.00	€	3 850.00	€	
Réseaux bâtiment	130.00	ml	x	25.00	€	3 250.00	€	
Caniveau central	65.00	ml	x	60.00	€	3 900.00	€	
Regards	9.00	u	x	220.00	€	1 980.00	€	
Aire de lavage	Forfait		x	3 000.00	€	3 000.00	€	
Séparateur hydrocarbure	Forfait		x	4 200.00	€	4 200.00	€	
Stock matériaux	Forfait		x	4 200.00	€	4 200.00	€	
Dalle bennes	Forfait		x	3 000.00	€	3 000.00	€	
Gaines électricité / tranchées	Forfait		x	1 200.00	€	1 200.00	€	
Longrines portails	12.00	ml	x	120.00	€	1 440.00	€	
Divers / Raccordement aux réseaux...	Forfait		x	1 200.00	€	1 200.00	€	
						136		
TOTAL						065.00	€	
						136		
<b>RÉCAPITULATIF V.R.D.</b>							065.00	€

**2** CHARPENTE - COUVERTURE

Ossature métallique, portiques, pannes...	15						
	000.00	kg	x	4.00	€	60 000.00	€
Couverture bac acier	950.00	m2	x	20.00	€	19 000.00	€
Ventilation faîtage	45.00	m2	x	42.00	€	1 890.00	€
Désenfumage	3.00	u	x	1000.00	€	3 000.00	€

Habillages	160.00	m2	x	28.00 €	4 480.00 €
Isolant 120 mm	950.00	m2	x	25.00 €	23 750.00 €
Étanchéité	950.00	m2	x	28.00 €	26 600.00 €
Costières	150.00	ml	x	12.00 €	1 800.00 €
Relevés d'étanchéité	150.00	ml	x	20.00 €	3 000.00 €
Coiffes acrotères	150.00	ml	x	20.00 €	3 000.00 €
Descentes EP	10.00	u	x	75.00 €	750.00 €
Sorties en toiture	4.00	u	x	100.00 €	400.00 €
Portails garage	5.00	u	x	3200.00 €	16 000.00 €
Portails stock et atelier	2.00	u	x	2800.00 €	5 600.00 €
Portes métallique	2.00	u	x	2200.00 €	4 400.00 €
Portes pare-flamme pour atelier et phytosanitaire	2.00	u	x	1400.00 €	2 800.00 €
Portes pare-flamme pour stock et magasin	5.00	u	x	1400.00 €	7 000.00 €
Escalier + garde-corps	1.00	u	x	5200.00 €	5 200.00 €
Voutes éclairantes en toiture	36.00	ml	x	120.00 €	4 320.00 €
Portail extérieur	2.00	u	x	1 800.00 €	3 600.00 €
Divers	Forfait		x	1000.00 €	1 000.00 €
TOTAL					197 590.00 €

**RÉCAPITULATIF COUVERTURE - ÉTANCHÉITÉ**

 197  
590.00 €

**3 CLOISONS SÈCHES**

Doublage périphérique	190.00	m	2	x	42.00 €	7 980.00 €
Cloisons placostil	70.00	m	2	x	38.00 €	2 660.00 €
Habillages des murs	240.00	m	2	x	16.00 €	3 840.00 €
Faux-plafond dans bureaux	100.00	m	2	x	35.00 €	3 500.00 €
Divers, raccords	Forfait				300.00 €	300.00 €
TOTAL						18 280.00 €

**RÉCAPITULATIF CLOISONS SÈCHES**

 18  
280.00 €

**4 CARRELAGE - REVÊTEMENT DE SOL**

Revêtement de sol	100.00	m	2	x	58.00 €	5 800.00 €
Plinthes	120.00	m	1	x	15.00 €	1 800.00 €
Faïence	65.00	m	2	x	55.00 €	3 575.00 €
Douches à l'italienne	2.00	u	x	420.00 €	840.00 €	
Divers, raccords	Forfait				500.00 €	500.00 €
TOTAL						12 515.00 €

**RÉCAPITULATIF CARRELAGE - SOL**

 12  
515.00 €

**5 MENUISERIE EXTÉRIEURE**

			1600.0	
Châssis 150/150	2.00 u	x	0 €	3 200.00 €
			1800.0	
Châssis 200/150	1.00 u	x	0 €	1 800.00 €
			2000.0	
Châssis 300/150	1.00 u	x	0 €	2 000.00 €
Châssis 100/100	3.00 u	x	950.00 €	2 850.00 €
			2200.0	
Porte 100/230	1.00 u	x	0 €	2 200.00 €
			2400.0	
Porte entrée	1.00 u	x	0 €	2 400.00 €
Châssis 150/150	2.00 u	x	800.00 €	1 600.00 €
			1200.0	
Châssis 200/150	1.00 u	x	0 €	1 200.00 €
			1600.0	
Châssis 300/150	1.00 u	x	0 €	1 600.00 €
			18	
TOTAL				850.00 €

**RÉCAPITULATIF MENUISERIE EXTÉRIEURE**18  
850.00 €**6 MENUISERIE INTÉRIEUR**

Portes intérieures	7.00 u	x	380.00 €	2 660.00 €
			2200.0	
Meuble cuisinette	Forfait		0 €	2 200.00 €
Divers	Forfait		300.00 €	300.00 €
TOTAL				5 160.00 €

**RÉCAPITULATIF MENUISERIE INTÉRIEURE**

5 160.00 €

**7 CHAUFFAGE - SANITAIRE**

Distribution générale	70.00 ml	x	22.00 €	1 540.00 €
Canalisations	80.00 u	x	22.00 €	1 760.00 €
W.C.	2.00 u	x	220.00 €	440.00 €
Vasques	2.00 u	x	250.00 €	500.00 €
Évier	1.00 u	x	220.00 €	220.00 €
Mitigeurs	5.00 u	x	180.00 €	900.00 €
Production d'eau chaude	1.00 u	x	900.00 €	900.00 €
Robinet de puisage	3.00 u	x	120.00 €	360.00 €
Raccordement	13.00 u	x	120.00 €	1 560.00 €
Alimentations aire de lavage	Forfait		700.00 €	700.00 €
V.M.C.	1.00 u	x	6300.00 €	6 300.00 €
Groupe extérieur	1.00 u	x	5800.00 €	5 800.00 €
Unités intérieures	5.00 u	x	1400.00 €	7 000.00 €
Raccordements	Forfait		1800.00 €	1 800.00 €
Autres travaux garage	Forfait		2500.00 €	2 500.00 €
Divers	Forfait		500.00 €	500.00 €
TOTAL				29 780.00 €

**RÉCAPITULATIF PLOMBERIE - SANITAIRE**

29 780.00 €

**8 ÉLECTRICITÉ - CHAUFFAGE**



Installation chantier	Forfait		800.00 €	800.00 €
Alimentation générale	55.00 ml x		22.00 €	1 210.00 €
Éclairage de sécurité	1.00 u x		2200.00 €	2 200.00 €
Équipement bureaux	2.00 u x		650.00 €	1 300.00 €
Salles de réunions	1.00 u x		1200.00 €	1 200.00 €
Dégagement	1.00 u x		450.00 €	450.00 €
Vestiaires	2.00 u x		420.00 €	840.00 €
Sanitaires	2.00 u x		450.00 €	900.00 €
Stock	1.00 u x		800.00 €	800.00 €
Ateliers	1.00 u x		1400.00 €	1 400.00 €
Garage	1.00 u x		5500.00 €	5 500.00 €
Éclairage extérieur	8.00 u x		280.00 €	2 240.00 €
Alimentations diverses	5.00 u x		200.00 €	1 000.00 €
Prise de terre	1.00 u x		850.00 €	850.00 €
Tableau bureaux	1.00 u x		2200.00 €	2 200.00 €
Tableau garage	1.00 u x		2600.00 €	2 600.00 €
Alarme vol	1.00 u x		3800.00 €	3 800.00 €
Autres travaux garage	Forfait		1200.00 €	1 200.00 €
Divers	Forfait		600.00 €	600.00 €
TOTAL				29 890.00 €

**RÉCAPITULATIF ÉLECTRICITÉ - CHAUFFAGE**

29 890.00 €

**9 PEINTURE**

Peinture sur ouvrage métallique	Forfait		1200.00 €	1 200.00 €
Peinture extérieure	70.00 m <sup>2</sup> x		15.00 €	1 050.00 €
Peinture murs intérieurs	410.0 m <sup>2</sup> x		18.00 €	7 380.00 €
Portes	14.00 m <sup>2</sup> x		80.00 €	1 120.00 €
Divers	Forfait		600.00 €	600.00 €
Nettoyage	Forfait		800.00 €	800.00 €
TOTAL				12 150.00 €

**RÉCAPITULATIF PEINTURE**

12 150.00 €

**RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL****A RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL TRAVAUX BÂTIMENT H.T.**

		351
GROS-ŒUVRE / V.R.D.	1	893.00 €
		197
COUVERTURE - ÉTANCHÉITÉ	2	590.00 €
CLOISONS SÈCHES	3	18 280.00 €
CARRELAGE - REVÊTEMENT DE SOL	4	12 515.00 €
MENUISERIE EXTÉRIEURE	5	18 850.00 €
MENUISERIE INTÉRIEURE	6	5 160.00 €
PLOMBERIE SANITAIRE	7	29 780.00 €
ÉLECTRICITÉ	8	29 890.00 €
PEINTURE	9	12 150.00 €

**TOTAL GÉNÉRAL BÂTIMENT H.T.**676  
108.00 €

<b>T.V.A. 20 %</b>	<b>135</b>	<b>221.60 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL BÂTIMENT T.T.C.</b>	<b>811</b>	<b>329.60 €</b>

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, après avoir pris connaissance du descriptif et de l'estimatif des travaux, à l'unanimité,

**DONNE** son accord au projet de construction d'un Centre Technique Municipal pour un montant total HT de 676 108.00 €. Les honoraires d'architecte, le bureau de contrôle, le coordonnateur des travaux, les études thermiques s'élèvent à 89 327.80 € HT soit un cout prévisionnel total HT de 765 435.80 €.

**SOLLICITE** pour aider la commune dans la réalisation de ces travaux, une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. La réalisation de ces travaux sera inscrite en section d'investissement du Budget Primitif 2017 et financée comme suit :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Construction d'un Centre Technique Municipal	676 108.00 €	Subvention du Conseil Départemental	242 864.00 €
Etudes thermiques	7070.00 €	Réserve Parlementaires Sénateur	30 000.00 €
Bureau de Contrôle	6400.00 €	Subvention de l'Etat au titre de la DETR	150 000.00 €
Honoraires d'Architecte	73 585.30€	Prêt relais FCTVA	150 674.51 €
Coordonnateur de travaux	2 272.50€	Fonds propres	344 984.45 €
Total HT	<b>765 435.80 €</b>		
TVA	<b>153 087.16 €</b>		
Total TTC	<b>918 522.96 €</b>	Total	<b>918 522.96 €</b>

#### DELIBERATION N° 2017-01-05

### DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT DE TERRITOIRE CONSEIL DEPARTEMENTAL 2017 -ATELIERS MUNICIPAUX

Lors de sa séance du 1er Juillet 2003, le conseil municipal avait pris la décision de construire un centre technique municipal impasse du Grand Vigné sur le terrain situé derrière la Halle des Sports.

Le choix par le Conseil Régional de la commune de Pins-Justaret pour implanter le lycée, et l'ensemble des contraintes qui en ont découlé pour notre commune, nous ont amené dans le cadre d'une saine gestion à repousser le projet de construction du centre technique municipal.

Les besoins de regroupement en un seul lieu des différents sites des services techniques, étant toujours d'actualité, il est proposé au conseil municipal de réexaminer le dossier de construction du centre technique municipal, afin de déposer une demande d'aide dans le cadre du Projet Phare sur la programmation 2017 des Contrats de Territoires auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne, dans la perspective de la réalisation courant 2017 du Centre Technique Municipal.

A cet effet Mr le maire présente à l'assemblée communale une estimation du projet,

**1** GROS-ŒUVRE - V.R.D.

**a** GROS-ŒUVRE

Installation du chantier	Forfait	x	8	000.00 €	8 000.00 €
Décapage en pleine masse	412.00	3	x	8.00 €	3 296.00 €
Fouilles en rigoles	115.00	3	x	36.00 €	4 140.00 €
Fouilles en puits	64.00	3	x	38.00 €	2 432.00 €
Évacuation des gravats	700.00	t	x	15.00 €	10 500.00 €
Béton de fondations	180.00	2	x	150.00 €	27 000.00 €
Acier de fondation	1 800.00	kg	x	5.00 €	9 000.00 €
Réservations pour encrage massif	20.00	u	x	100.00 €	2 000.00 €
Longrines périphériques	35.00	ml	x	70.00 €	2 450.00 €
Clavetage longrines	18.00	u	x	50.00 €	900.00 €
Tout venant concassé	890.00	2	x	15.00 €	13 350.00 €
Hérisson 0,20 compacté + essais à la plaque	890.00	2	x	10.00 €	8 900.00 €
Bêches armées	35.00	ml	x	70.00 €	2 450.00 €
Scellement charpente	20.00	u	x	40.00 €	800.00 €
Dalle B.A. dans bureaux et terrasses	100.00	2	x	38.00 €	3 800.00 €
Dalle B.A. 15 cm dans atelier, stock et magasin + surfaçage	250.00	2	x	43.00 €	10 750.00 €
Dalle B.A. 15 cm dans garage + surfaçage	540.00	2	x	43.00 €	23 220.00 €
Murs de 0,20 m.	380.00	2	x	55.00 €	20 900.00 €
Enduit extérieur	530.00	2	x	23.00 €	12 190.00 €
Enduit intérieur garage	145.00	2	x	22.00 €	3 190.00 €
Poteaux	150.00	ml	x	40.00 €	6 000.00 €
Linteaux BA	20.00	ml	x	55.00 €	1 100.00 €
Poutres	120.00	ml	x	60.00 €	7 200.00 €
Chaînages périphérique	96.00	ml	x	55.00 €	5 280.00 €
Réseaux sous dallages	Forfait	x	1	000.00 €	1 000.00 €
Arase étanche	180.00	ml	x	3.00 €	540.00 €
Plancher hourdis	280.00	2	x	65.00 €	18 200.00 €
Tableaux	90.00	ml	x	12.00 €	1 080.00 €
Regards	10.00	u	x	120.00 €	1 200.00 €
Caniveaux fonte	3.00	u	x	120.00 €	360.00 €
Seuils et appuis	40.00	ml	x	40.00 €	1 600.00 €
Divers...	Forfait	x	3	000.00 €	3 000.00 €
					215
					828.00 €
					215
					828.00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>					
<b>RÉCAPITULATIF GROS-ŒUVRE</b>					
<b>828.00 €</b>					

## b VRD (largeur parking = 12 m)

Décapage	1 800.00	m2	x	8.00	€	14 400.00	€
Fouilles en rigole sous murs clôture	60.00	m3	x	36.00	€	2 160.00	€
Évacuation des terres	900.00	m3	x	15.00	€	13 500.00	€
Clôture, mur, enduit, grillage...	220.00	ml	x	90.00	€	19 800.00	€
Chaînage	40.00	m3	x	55.00	€	2 200.00	€
Bordures	85.00	ml	x	15.00	€	1 275.00	€
Hérissron de concassé	1 100.00	m2	x	24.00	€	26 400.00	€
Enrobés à chaud	1 100.00	m2	x	22.00	€	24 200.00	€
Marquage parkings	65.00	ml	x	14.00	€	910.00	€
Réseaux sous voirie	70.00	ml	x	55.00	€	3 850.00	€
Réseaux bâtiment	130.00	ml	x	25.00	€	3 250.00	€
Caniveau central	65.00	ml	x	60.00	€	3 900.00	€
Regards	9.00	u	x	220.00	€	1 980.00	€
Aire de lavage	Forfait		x	3 000.00	€	3 000.00	€
Séparateur hydrocarbure	Forfait		x	4 200.00	€	4 200.00	€
Stock matériaux	Forfait		x	4 200.00	€	4 200.00	€
Dalle bennes	Forfait		x	3 000.00	€	3 000.00	€
Gaines électricité / tranchées	Forfait		x	1 200.00	€	1 200.00	€
Longrines portails	12.00	ml	x	120.00	€	1 440.00	€
Divers / Raccordement aux réseaux...	Forfait		x	1 200.00	€	1 200.00	€
						136	
TOTAL						065.00	€
						136	
<b>RÉCAPITULATIF V.R.D.</b>						<b>065.00</b>	<b>€</b>

## 2 CHARPENTE - COUVERTURE

Ossature métallique, portiques, pannes...	15						
	000.00	kg	x	4.00	€	60 000.00	€
Couverture bac acier	950.00	m2	x	20.00	€	19 000.00	€
Ventilation faîtage	45.00	m2	x	42.00	€	1 890.00	€
Désenfumage	3.00	u	x	1000.00	€	3 000.00	€
Habillages	160.00	m2	x	28.00	€	4 480.00	€
Isolant 120 mm	950.00	m2	x	25.00	€	23 750.00	€
Étanchéité	950.00	m2	x	28.00	€	26 600.00	€
Costières	150.00	ml	x	12.00	€	1 800.00	€
Relevés d'étanchéité	150.00	ml	x	20.00	€	3 000.00	€
Coiffes acrotères	150.00	ml	x	20.00	€	3 000.00	€
Descentes EP	10.00	u	x	75.00	€	750.00	€
Sorties en toiture	4.00	u	x	100.00	€	400.00	€
Portails garage	5.00	u	x	3200.00	€	16 000.00	€
Portails stock et atelier	2.00	u	x	2800.00	€	5 600.00	€
Portes métallique	2.00	u	x	2200.00	€	4 400.00	€
Portes pare-flamme pour atelier et phytosanitaire	2.00	u	x	1400.00	€	2 800.00	€
Portes pare-flamme pour stock et magasin	5.00	u	x	1400.00	€	7 000.00	€
Escalier + garde-corps	1.00	u	x	5200.00	€	5 200.00	€
Voutes éclairantes en toiture	36.00	ml	x	120.00	€	4 320.00	€
Portail extérieur	2.00	u	x	1 800.00	€	3 600.00	€
Divers	Forfait		x	1000.00	€	1 000.00	€

TOTAL					197	590.00 €
<b>RÉCAPITULATIF COUVERTURE - ÉTANCHÉITÉ</b>					197	590.00 €

### 3 CLOISONS SÈCHES

		m				
Doublage périphérique	190.00	2	x	42.00 €	7 980.00 €	
		m				
Cloisons placostil	70.00	2	x	38.00 €	2 660.00 €	
		m				
Habillages des murs	240.00	2	x	16.00 €	3 840.00 €	
		m				
Faux-plafond dans bureaux	100.00	2	x	35.00 €	3 500.00 €	
Divers, raccords	Forfait			300.00 €	300.00 €	
TOTAL					18	280.00 €
<b>RÉCAPITULATIF CLOISONS SÈCHES</b>					18	280.00 €

### 4 CARRELAGE - REVÊTEMENT DE SOL

		m				
Revêtement de sol	100.00	2	x	58.00 €	5 800.00 €	
		m				
Plinthes	120.00	l	x	15.00 €	1 800.00 €	
		m				
Faïence	65.00	2	x	55.00 €	3 575.00 €	
Douches à l'italienne	2.00	u	x	420.00 €	840.00 €	
Divers, raccords	Forfait			500.00 €	500.00 €	
TOTAL					12	515.00 €
<b>RÉCAPITULATIF CARRELAGE - SOL</b>					12	515.00 €

### 5 MENUISERIE EXTÉRIEURE

				1600.0		
Châssis 150/150	2.00	u	x	0 €	3 200.00 €	
				1800.0		
Châssis 200/150	1.00	u	x	0 €	1 800.00 €	
				2000.0		
Châssis 300/150	1.00	u	x	0 €	2 000.00 €	
Châssis 100/100	3.00	u	x	950.00 €	2 850.00 €	
				2200.0		
Porte 100/230	1.00	u	x	0 €	2 200.00 €	
				2400.0		
Porte entrée	1.00	u	x	0 €	2 400.00 €	
Châssis 150/150	2.00	u	x	800.00 €	1 600.00 €	
				1200.0		
Châssis 200/150	1.00	u	x	0 €	1 200.00 €	
				1600.0		
Châssis 300/150	1.00	u	x	0 €	1 600.00 €	
TOTAL					18	850.00 €
<b>RÉCAPITULATIF MENUISERIE EXTÉRIEURE</b>					18	€

850.00

**6 MENUISERIE INTÉRIEUR**

Portes intérieures	7.00 u x	380.00 €	2 660.00 €
		2200.0	
Meuble cuisinette	Forfait	0 €	2 200.00 €
Divers	Forfait	300.00 €	300.00 €
TOTAL			5 160.00 €

**RÉCAPITULATIF MENUISERIE INTÉRIEURE**

5 160.00 €

**7 CHAUFFAGE - SANITAIRE**

Distribution générale	70.00 ml x	22.00 €	1 540.00 €
Canalisations	80.00 u x	22.00 €	1 760.00 €
W.C.	2.00 u x	220.00 €	440.00 €
Vasques	2.00 u x	250.00 €	500.00 €
Évier	1.00 u x	220.00 €	220.00 €
Mitigeurs	5.00 u x	180.00 €	900.00 €
Production d'eau chaude	1.00 u x	900.00 €	900.00 €
Robinets de puisage	3.00 u x	120.00 €	360.00 €
Raccordement	13.00 u x	120.00 €	1 560.00 €
Alimentations aire de lavage	Forfait	700.00 €	700.00 €
V.M.C.	1.00 u x	6300.00 €	6 300.00 €
Groupe extérieur	1.00 u x	5800.00 €	5 800.00 €
Unités intérieures	5.00 u x	1400.00 €	7 000.00 €
Raccordements	Forfait	1800.00 €	1 800.00 €
Autres travaux garage	Forfait	2500.00 €	2 500.00 €
Divers	Forfait	500.00 €	500.00 €
TOTAL			29 780.00 €

**RÉCAPITULATIF PLOMBERIE - SANITAIRE**

29 780.00 €

**8 ÉLECTRICITÉ - CHAUFFAGE**

Installation chantier	Forfait	800.00 €	800.00 €
Alimentation générale	55.00 ml x	22.00 €	1 210.00 €
Éclairage de sécurité	1.00 u x	2200.00 €	2 200.00 €
Équipement bureaux	2.00 u x	650.00 €	1 300.00 €
Salles de réunions	1.00 u x	1200.00 €	1 200.00 €
Dégagement	1.00 u x	450.00 €	450.00 €
Vestiaires	2.00 u x	420.00 €	840.00 €
Sanitaires	2.00 u x	450.00 €	900.00 €
Stock	1.00 u x	800.00 €	800.00 €
Ateliers	1.00 u x	1400.00 €	1 400.00 €
Garage	1.00 u x	5500.00 €	5 500.00 €
Éclairage extérieur	8.00 u x	280.00 €	2 240.00 €
Alimentations diverses	5.00 u x	200.00 €	1 000.00 €
Prise de terre	1.00 u x	850.00 €	850.00 €
Tableau bureaux	1.00 u x	2200.00 €	2 200.00 €
Tableau garage	1.00 u x	2600.00 €	2 600.00 €
Alarme vol	1.00 u x	3800.00 €	3 800.00 €
Autres travaux garage	Forfait	1200.00 €	1 200.00 €

Divers	Forfait	600.00 €	600.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>29 890.00 €</b>
<b>RÉCAPITULATIF ÉLECTRICITÉ - CHAUFFAGE</b>			<b>29 890.00 €</b>

**9 PEINTURE**

Peinture sur ouvrage métallique	Forfait	1200.0	0 €	1 200.00 €
Peinture extérieure	70.00 m	2 x	15.00 €	1 050.00 €
	410.0 m			
Peinture murs intérieurs	0 m	2 x	18.00 €	7 380.00 €
Portes	14.00 m	2 x	80.00 €	1 120.00 €
Divers	Forfait		600.00 €	600.00 €
Nettoyage	Forfait		800.00 €	800.00 €
<b>TOTAL</b>				<b>12 150.00 €</b>
<b>RÉCAPITULATIF PEINTURE</b>				<b>12 150.00 €</b>

**RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL****A RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL TRAVAUX BÂTIMENT H.T.**

		351
GROS-ŒUVRE / V.R.D.	1	893.00 €
		197
COUVERTURE - ÉTANCHÉITÉ	2	590.00 €
CLOISONS SÈCHES	3	18 280.00 €
CARRELAGE - REVÊTEMENT DE SOL	4	12 515.00 €
MENUISERIE EXTÉRIEURE	5	18 850.00 €
MENUISERIE INTÉRIEURE	6	5 160.00 €
PLOMBERIE SANITAIRE	7	29 780.00 €
ÉLECTRICITÉ	8	29 890.00 €
PEINTURE	9	12 150.00 €

	<b>676</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL BÂTIMENT H.T.</b>	<b>108.00 €</b>
	<b>135</b>
<b>T.V.A. 20 %</b>	<b>221.60 €</b>
	<b>811</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL BÂTIMENT T.T.C.</b>	<b>329.60 €</b>

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, après avoir pris connaissance du descriptif et de l'estimatif des travaux, à l'unanimité,

**DONNE** son accord au projet de construction d'un Centre Technique Municipal pour un montant total HT de 676 108.00 €. Les honoraires d'architecte, le bureau de contrôle, le coordonnateur des travaux, les études thermiques s'élèvent à 89 327.80 € HT soit un cout prévisionnel total HT de 765 435.80 €.

**SOLLICITE** pour aider la commune dans la réalisation de ces travaux, une aide au taux maximum du Conseil Départemental de Haute-Garonne au titre du Projet Phare sur la programmation 2017 des Contrats de Territoire. La réalisation de ces travaux sera inscrite en section d'investissement du Budget Primitif 2017 et financée comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Construction d'un Centre Technique Municipal	676 108.00 €	Subvention du Conseil Départemental	242 864.00 €
Etudes thermiques	7070.00 €	Réserve Parlementaires Sénateur	30 000.00 €
Bureau de Contrôle	6400.00 €	Subvention de l'Etat au titre de la DETR	150 000.00 €
Honoraires d'Architecte	73 585.30€	Prêt relais FCTVA	150 674.51 €
Coordonnateur de travaux	2 272.50€	Fonds propres	344 984.45 €
Total HT	<b>765 435.80 €</b>		
TVA	<b>153 087.16 €</b>		
Total TTC	<b>918 522.96 €</b>	Total	<b>918 522.96 €</b>

**DELIBERATION N° 2017-01-06**

**DEMANDE DE SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE  
SENATEUR 2017  
-ATELIERS MUNICIPAUX**

Lors de sa séance du 1er Juillet 2003, le conseil municipal avait pris la décision de construire un centre technique municipal impasse du Grand Vigné sur le terrain situé derrière la Halle des Sports.

Le choix par le Conseil Régional de la commune de Pins-Justaret pour implanter le lycée, et l'ensemble des contraintes qui en ont découlé pour notre commune, nous ont amené dans le cadre d'une saine gestion à repousser le projet de construction du centre technique municipal.

Les besoins de regroupement en un seul lieu des différents sites des services techniques, étant toujours d'actualité, il est proposé au conseil municipal de réexaminer le dossier de construction du centre technique municipal, afin de déposer une demande d'aide dans le cadre de la Réserve Parlementaire 2017 auprès de M Raynal Sénateur de Haute-Garonne, dans la perspective de la réalisation courant 2017 du Centre Technique Municipal.

A cet effet Mr le maire présente à l'assemblée communale une estimation du projet,

**1** GROS-ŒUVRE - V.R.D.

**a** GROS-ŒUVRE

Installation du chantier	Forfait	x	8	000.00 €	8 000.00 €
			m		
Décapage en pleine masse	412.00	3	x	8.00 €	3 296.00 €
			m		
Fouilles en rigoles	115.00	3	x	36.00 €	4 140.00 €
			m		
Fouilles en puits	64.00	3	x	38.00 €	2 432.00 €
Évacuation des gravats	700.00	t	x	15.00 €	10 500.00 €
			m		
Béton de fondations	180.00	2	x	150.00 €	27 000.00 €
Acier de fondation	1 800.00	kg	x	5.00 €	9 000.00 €
Réservations pour encrage massif	20.00	u	x	100.00 €	2 000.00 €
Longrines périphériques	35.00	ml	x	70.00 €	2 450.00 €
Clavetage longrines	18.00	u	x	50.00 €	900.00 €



Tout venant concassé	890.00	2	x	15.00	€	13 350.00	€	
Hérisson 0,20 compacté + essais à la plaque	890.00	2	x	10.00	€	8 900.00	€	
Bêches armées	35.00	ml	x	70.00	€	2 450.00	€	
Scellement charpente	20.00	u	x	40.00	€	800.00	€	
Dalle B.A. dans bureaux et terrasses	100.00	2	x	38.00	€	3 800.00	€	
Dalle B.A. 15 cm dans atelier, stock et magasin + surfaçage	250.00	2	x	43.00	€	10 750.00	€	
Dalle B.A. 15 cm dans garage + surfaçage	540.00	2	x	43.00	€	23 220.00	€	
Murs de 0,20 m.	380.00	2	x	55.00	€	20 900.00	€	
Enduit extérieur	530.00	2	x	23.00	€	12 190.00	€	
Enduit intérieur garage	145.00	2	x	22.00	€	3 190.00	€	
Poteaux	150.00	ml	x	40.00	€	6 000.00	€	
Linteaux BA	20.00	ml	x	55.00	€	1 100.00	€	
Poutres	120.00	ml	x	60.00	€	7 200.00	€	
Chaînages périphérique	96.00	ml	x	55.00	€	5 280.00	€	
Réseaux sous dallages	Forfait		x	000.00	€	1 000.00	€	
Arase étanche	180.00	ml	x	3.00	€	540.00	€	
Plancher hourdis	280.00	2	x	65.00	€	18 200.00	€	
Tableaux	90.00	ml	x	12.00	€	1 080.00	€	
Regards	10.00	u	x	120.00	€	1 200.00	€	
Caniveaux fonte	3.00	u	x	120.00	€	360.00	€	
Seuils et appuis	40.00	ml	x	40.00	€	1 600.00	€	
Divers...	Forfait		x	000.00	€	3 000.00	€	
						215		
						828.00	€	
<b>SOUS-TOTAL</b>							<b>828.00</b>	<b>€</b>
<b>RÉCAPITULATIF GROS-ŒUVRE</b>							<b>215</b>	
<b>RÉCAPITULATIF GROS-ŒUVRE</b>							<b>828.00</b>	<b>€</b>

**b** VRD (largeur parking = 12 m)

Décapage	1 800.00	m2	x	8.00	€	14 400.00	€
Fouilles en rigole sous murs clôture	60.00	m3	x	36.00	€	2 160.00	€
Évacuation des terres	900.00	m3	x	15.00	€	13 500.00	€
Clôture, mur, enduit, grillage...	220.00	ml	x	90.00	€	19 800.00	€
Chaînage	40.00	m3	x	55.00	€	2 200.00	€
Bordures	85.00	ml	x	15.00	€	1 275.00	€
Hérisson de concassé	1 100.00	m2	x	24.00	€	26 400.00	€
Enrobés à chaud	1 100.00	m2	x	22.00	€	24 200.00	€
Marquage parkings	65.00	ml	x	14.00	€	910.00	€
Réseaux sous voirie	70.00	ml	x	55.00	€	3 850.00	€
Réseaux bâtiment	130.00	ml	x	25.00	€	3 250.00	€
Caniveau central	65.00	ml	x	60.00	€	3 900.00	€
Regards	9.00	u	x	220.00	€	1 980.00	€
Aire de lavage	Forfait		x	3 000.00	€	3 000.00	€
Séparateur hydrocarbure	Forfait		x	4 200.00	€	4 200.00	€
Stock matériaux	Forfait		x	4 200.00	€	4 200.00	€

Dalle bennes	Forfait	x	3 000.00 €	3 000.00 €
Gaines électricité / tranchées	Forfait	x	1 200.00 €	1 200.00 €
Longrines portails	12.00 ml	x	120.00 €	1 440.00 €
Divers / Raccordement aux réseaux...	Forfait	x	1 200.00 €	1 200.00 €
				136
TOTAL				065.00 €
<b>RÉCAPITULATIF V.R.D.</b>				136
				065.00 €

## 2 CHARPENTE - COUVERTURE

Ossature métallique, portiques, pannes...	15	000.00 kg	x	4.00 €	60 000.00 €
Couverture bac acier		950.00 m2	x	20.00 €	19 000.00 €
Ventilation faîtage		45.00 m2	x	42.00 €	1 890.00 €
Désenfumage		3.00 u	x	1000.00 €	3 000.00 €
Habillages		160.00 m2	x	28.00 €	4 480.00 €
Isolant 120 mm		950.00 m2	x	25.00 €	23 750.00 €
Étanchéité		950.00 m2	x	28.00 €	26 600.00 €
Costières		150.00 ml	x	12.00 €	1 800.00 €
Relevés d'étanchéité		150.00 ml	x	20.00 €	3 000.00 €
Coiffes acrotères		150.00 ml	x	20.00 €	3 000.00 €
Descentes EP		10.00 u	x	75.00 €	750.00 €
Sorties en toiture		4.00 u	x	100.00 €	400.00 €
Portails garage		5.00 u	x	3200.00 €	16 000.00 €
Portails stock et atelier		2.00 u	x	2800.00 €	5 600.00 €
Portes métallique		2.00 u	x	2200.00 €	4 400.00 €
Portes pare-flamme pour atelier et phytosanitaire		2.00 u	x	1400.00 €	2 800.00 €
Portes pare-flamme pour stock et magasin		5.00 u	x	1400.00 €	7 000.00 €
Escalier + garde-corps		1.00 u	x	5200.00 €	5 200.00 €
Voutes éclairantes en toiture		36.00 ml	x	120.00 €	4 320.00 €
Portail extérieur		2.00 u	x	1 800.00 €	3 600.00 €
Divers		Forfait	x	1000.00 €	1 000.00 €
					197
TOTAL					590.00 €
<b>RÉCAPITULATIF COUVERTURE - ÉTANCHÉITÉ</b>					197
					590.00 €

## 3 CLOISONS SÈCHES

Doublage périphérique		190.00 m	2	x	42.00 €	7 980.00 €
Cloisons placostil		70.00 m	2	x	38.00 €	2 660.00 €
Habillages des murs		240.00 m	2	x	16.00 €	3 840.00 €
Faux-plafond dans bureaux		100.00 m	2	x	35.00 €	3 500.00 €
Divers, raccords		Forfait			300.00 €	300.00 €
						18
TOTAL						280.00 €
<b>RÉCAPITULATIF CLOISONS SÈCHES</b>						18
						280.00 €

#### 4 CARRELAGE - REVÊTEMENT DE SOL

Revêtement de sol	100.00	m	2	x	58.00 €	5 800.00 €
Plinthes	120.00	m	1	x	15.00 €	1 800.00 €
Faïence	65.00	m	2	x	55.00 €	3 575.00 €
Douches à l'italienne	2.00	u	x		420.00 €	840.00 €
Divers, raccords	Forfait				500.00 €	500.00 €
TOTAL						12 515.00 €

#### RÉCAPITULATIF CARRELAGE - SOL

12  
515.00 €

#### 5 MENUISERIE EXTÉRIEURE

Châssis 150/150	2.00	u	x	1600.0	0 €	3 200.00 €
Châssis 200/150	1.00	u	x	1800.0	0 €	1 800.00 €
Châssis 300/150	1.00	u	x	2000.0	0 €	2 000.00 €
Châssis 100/100	3.00	u	x	950.00 €	2 850.00 €	
Porte 100/230	1.00	u	x	2200.0	0 €	2 200.00 €
Porte entrée	1.00	u	x	2400.0	0 €	2 400.00 €
Châssis 150/150	2.00	u	x	800.00 €	1 600.00 €	
Châssis 200/150	1.00	u	x	1200.0	0 €	1 200.00 €
Châssis 300/150	1.00	u	x	1600.0	0 €	1 600.00 €
TOTAL						18 850.00 €

#### RÉCAPITULATIF MENUISERIE EXTÉRIEURE

18  
850.00 €

#### 6 MENUISERIE INTÉRIEUR

Portes intérieures	7.00	u	x	380.00 €	2 660.00 €	
Meuble cuisinette	Forfait			2200.0	0 €	2 200.00 €
Divers	Forfait			300.00 €	300.00 €	
TOTAL						5 160.00 €

#### RÉCAPITULATIF MENUISERIE INTÉRIEURE

5 160.00 €

#### 7 CHAUFFAGE - SANITAIRE

Distribution générale	70.00	ml	x	22.00 €	1 540.00 €
Canalisations	80.00	u	x	22.00 €	1 760.00 €
W.C.	2.00	u	x	220.00 €	440.00 €
Vasques	2.00	u	x	250.00 €	500.00 €
Évier	1.00	u	x	220.00 €	220.00 €

Mitigeurs	5.00	u	x	180.00	€	900.00	€
Production d'eau chaude	1.00	u	x	900.00	€	900.00	€
Robinet de puisage	3.00	u	x	120.00	€	360.00	€
Raccordement	13.00	u	x	120.00	€	1 560.00	€
Alimentations aire de lavage	Forfait			700.00	€	700.00	€
V.M.C.	1.00	u	x	6300.00	€	6 300.00	€
Groupe extérieur	1.00	u	x	5800.00	€	5 800.00	€
Unités intérieures	5.00	u	x	1400.00	€	7 000.00	€
Raccordements	Forfait			1800.00	€	1 800.00	€
Autres travaux garage	Forfait			2500.00	€	2 500.00	€
Divers	Forfait			500.00	€	500.00	€
TOTAL						29 780.00	€
<b>RÉCAPITULATIF PLOMBERIE - SANITAIRE</b>						29 780.00	€

**8 ÉLECTRICITÉ - CHAUFFAGE**

Installation chantier	Forfait			800.00	€	800.00	€
Alimentation générale	55.00	ml	x	22.00	€	1 210.00	€
Éclairage de sécurité	1.00	u	x	2200.00	€	2 200.00	€
Équipement bureaux	2.00	u	x	650.00	€	1 300.00	€
Salles de réunions	1.00	u	x	1200.00	€	1 200.00	€
Dégagement	1.00	u	x	450.00	€	450.00	€
Vestiaires	2.00	u	x	420.00	€	840.00	€
Sanitaires	2.00	u	x	450.00	€	900.00	€
Stock	1.00	u	x	800.00	€	800.00	€
Ateliers	1.00	u	x	1400.00	€	1 400.00	€
Garage	1.00	u	x	5500.00	€	5 500.00	€
Éclairage extérieur	8.00	u	x	280.00	€	2 240.00	€
Alimentations diverses	5.00	u	x	200.00	€	1 000.00	€
Prise de terre	1.00	u	x	850.00	€	850.00	€
Tableau bureaux	1.00	u	x	2200.00	€	2 200.00	€
Tableau garage	1.00	u	x	2600.00	€	2 600.00	€
Alarme vol	1.00	u	x	3800.00	€	3 800.00	€
Autres travaux garage	Forfait			1200.00	€	1 200.00	€
Divers	Forfait			600.00	€	600.00	€
TOTAL						29 890.00	€
<b>RÉCAPITULATIF ÉLECTRICITÉ - CHAUFFAGE</b>						29 890.00	€

**9 PEINTURE**

Peinture sur ouvrage métallique	Forfait			1200.00	€	1 200.00	€
Peinture extérieure	70.00	2	x	15.00	€	1 050.00	€
	410.0	m					
Peinture murs intérieurs	0	2	x	18.00	€	7 380.00	€
		m					
Portes	14.00	2	x	80.00	€	1 120.00	€
Divers	Forfait			600.00	€	600.00	€
Nettoyage	Forfait			800.00	€	800.00	€
TOTAL						12 150.00	€
<b>RÉCAPITULATIF PEINTURE</b>						12 150.00	€

**RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL**

**A RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL TRAVAUX BÂTIMENT  
H.T.**

	351	
GROS-ŒUVRE / V.R.D. 1	893.00 €	
	197	
COUVERTURE - ÉTANCHÉITÉ 2	590.00 €	
CLOISONS SÈCHES 3	18 280.00 €	
CARRELAGE - REVÊTEMENT DE SOL 4	12 515.00 €	
MENUISERIE EXTÉRIEURE 5	18 850.00 €	
MENUISERIE INTÉRIEURE 6	5 160.00 €	
PLOMBERIE SANITAIRE 7	29 780.00 €	
ÉLECTRICITÉ 8	29 890.00 €	
PEINTURE 9	12 150.00 €	

	<b>676</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL BÂTIMENT H.T.</b>	<b>108.00 €</b>
	<b>135</b>
<b>T.V.A. 20 %</b>	<b>221.60 €</b>
	<b>811</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL BÂTIMENT T.T.C.</b>	<b>329.60 €</b>

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, après avoir pris connaissance du descriptif et de l'estimatif des travaux, à l'unanimité,

**DONNE** son accord au projet de construction d'un Centre Technique Municipal pour un montant total HT de 676 108.00 €. Les honoraires d'architecte, le bureau de contrôle, le coordonnateur des travaux, les études thermiques s'élèvent à 89 327.80 € HT soit un cout prévisionnel total HT de 765 435.80 €.

**SOLLICITE** pour aider la commune dans la réalisation de ces travaux, une subvention du Sénateur Claude RAYNAL au titre de la réserve Parlementaire 2017. La réalisation de ces travaux sera inscrite en section d'investissement du Budget Primitif 2017 et financée comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Construction d'un Centre Technique Municipal	676 108.00 €	Subvention du Conseil Départemental	242 864.00 €
Etudes thermiques	7070.00 €	Réserve Parlementaires Sénateur	30 000.00 €
Bureau de Contrôle	6400.00 €	Subvention de l'Etat au titre de la DETR	150 000.00 €
Honoraires d'Architecte	73 585.30€	Prêt relais FCTVA	150 674.51 €
Coordonnateur de travaux	2 272.50€	Fonds propres	344 984.45 €
Total HT	<b>765 435.80 €</b>		
TVA	<b>153 087.16 €</b>		
Total TTC	<b>918 522.96 €</b>	Total	<b>918 522.96 €</b>

**DELIBERATION N° 2017-01-07****DEMANDE DE SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE  
DU DEPUTE - MATERIEL SCOLAIRE**

Dans le cadre de la Réserve Parlementaire 2017, notre commune est susceptible de bénéficier d'une subvention pour une opération d'investissement concernant des équipements pour les écoles. Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'acquisition des équipements suivants :

MANUTAN Collectivités

- 2 Packs Trimouv (Tricycle, Draisienne, Vélo).....	765.60 €
- 2 Draisienes.....	201.60€
- 2 maisonnettes enfant (sans plancher).....	2 844.00 €
Total général ht.....	3 811.20 €

M CHARRON indique que la Commune avait obtenu l'an dernier une subvention pour doter l'école élémentaire en vidéoprojecteurs et que cette année la subvention est orientée vers l'école Maternelle. Le choix a été fait de jeux mobiles car sinon les dépenses en aménagement de sols dépassent les dépenses dans les équipements eux même.

Où l'exposé de son président, après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité de ses membres

**DONNE** son accord pour équiper l'école maternelle des matériels ci-dessus,

**SOLLICITE** de Mr le député dans le cadre de sa réserve parlementaire 2017 une aide au taux maximum.

**DELIBERATION N° 2017-01-08****AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE DES  
ATELIERS MUNICIPAUX**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2002, la commune de Pins-Justaret avait décidé de lancer un projet de construction d'Ateliers Municipaux. Un contrat de maîtrise d'œuvre a été passé sur la base d'un programme correspondant aux besoins de l'époque.

L'avant-projet retenu correspondait à un estimatif de travaux de 352 797,52 € H.T. Afin de respecter le budget défini par la commune, cet estimatif excluait une partie des travaux qui devaient être réalisés par les employés municipaux, ainsi que certains autres travaux qui devaient être reportés sur une deuxième tranche à réaliser ultérieurement. Le budget global de la construction était alors de 454 023,56 € H.T.

En 2003, suite à la décision d'implantation d'un lycée sur la commune, la municipalité pris la décision de reporter la réalisation des ateliers municipaux afin de faire face aux engagements

liés à l'implantation du lycée ainsi qu'à la réalisation d'un projet de construction d'une Salle de Sports. Ces travaux terminés en décembre 2009 ont aidé au développement de la commune.

En 2013/2014, et suite à ce développement, la nécessité concernant la construction des Ateliers Municipaux est devenue plus urgente. Toutefois, les besoins de la commune ont évolués en plus de 10 années (développement de la commune, évolution de la population, présence du lycée, prise en charge des travaux d'entretiens et d'espaces verts par les employés municipaux...) et le projet a dû être remanié.

Il a donc été prévu des travaux supplémentaires afin de répondre aux nouveaux besoins :

- création de bureaux supplémentaires
- agrandissement des zones vestiaires/rangements,
- agrandissement des zones de stockage (étage)
- création de zones intérieure et extérieure pour la préparation et le stockage des produits phytosanitaires.

Ce nouveau projet, accepté le 9 octobre 2014 par le Conseil Municipal a été estimé à 613 160,00 € et a nécessité la modification par l'avenant n° 1 du contrat de maîtrise d'œuvre porté au montant de 73 585.30 € HT.

Depuis lors, les études ont continué et le projet s'est affiné et a été adapté. L'avenant n° 2 est destiné à prendre en compte l'augmentation du volume des travaux de 62 948 € HT correspondant notamment à :

- La modification des fondations et de la dalle principale en fonction des résultats de l'étude de sols de 2014,
- Le renforcement de l'isolation et du chauffage ainsi que la mise en place d'un traitement d'air dans la partie bureau en vertu de l'étude technique fluides pour la mise en œuvre de la réglementation RT 2012
- La prise en compte de travaux en plus-value (volets roulants...) et moins-value (monte-charge...)

Compte tenu d'un taux de rémunération inchangé à 12.06 %, le forfait de rémunération passe à 81 538.62 € HT soit une augmentation de 7 953.32 € HT.

M MORANDIN indique que, conformément à la remarque faite par M BORDIER, les documents préparatoires comportaient une erreur sur le montant des travaux supplémentaires. Ceux-ci étaient annoncés pour un total de 65 948 € HT alors que le bon montant était de 62 498 € HT.

Une fiche récapitulative de l'opération est diffusée aux membres du Conseil Municipal, celle-ci comporte les estimations par lots de l'opération. M MORANDIN précise par ailleurs que les marchés sont en cours d'attribution, mais que la procédure n'est pas terminée.

Oui l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** le projet ci-joint, d'avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre des Ateliers Municipaux à passer avec M Alain CROUX Architecte.

**AUTORISE** M le Maire à le signer et à prendre les dispositions nécessaires à sa mise en œuvre.

## DELIBERATION N° 2017-01-09

**DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT DE TERRITOIRE  
MATERIEL INFORMATIQUE MEDIATHEQUE**

Le matériel informatique qui équipe la médiathèque est assez ancien et la société de maintenance a attiré l'attention de la Commune sur la nécessité de le faire évoluer rapidement puisque les postes en Windows XP ne sont plus supportés par Microsoft et que cela constitue une faille dans la sécurité de notre réseau. Par ailleurs, le logiciel qui assure la gestion de la base de données de la bibliothèque et permet le partage du catalogue sur Internet est dépassé. Il est donc prévu de procéder à l'acquisition d'un nouveau serveur et de nouveaux postes de travail tant pour les agents que pour le poste mis à disposition des usagers et de faire migrer le portail de la médiathèque vers la nouvelle version qui présente l'avantage d'être hébergée chez le prestataire. Pour ce faire, la Commune a retenu les propositions suivantes:

## MISMO

Devis 30/113/224.....6 810.06 €

## DECALOG

Assistance à la migration du logiciel Paprika sur le nouveau serveur : .....400.00 €  
Portail Essentiel (hébergé).....1 500.00 €

Total général HT .....8 710.06 €

M BORDIER demande s'il s'agit d'une subvention forfaitaire ou proportionnelle.

M le Maire indique que la subvention sera proportionnelle et que le taux espéré serait de 20 %.

Oui l'exposé de son président, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres

**DONNE** son accord pour équiper la médiathèque des matériels ci-dessus,

**SOLLICITE** du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de territoire 2017 une aide au taux maximum.

**RENDU COMPTE DE DECISION**

Il est rendu compte de la décision 2017-01 portant attribution du marché d'études et d'assistance en vue de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

**QUESTIONS DIVERSES**

Grand Vigné :

Pour faire suite à la question écrite adressée par M BORDIER, M le Maire indique que dans ce dossier peu de choses ont évoluées depuis les échanges du Conseil Municipal du



30 novembre dernier. En effet, seul le projet d'aménagement de l'impasse actuelle a été présenté en commission des travaux. Après le choix d'une solution sur les trois proposées, le projet est reparti dans les services de la Voirie du Muretain Agglomération pour la réalisation d'un chiffrage. Il sera ensuite temps d'aller vers les riverains pour un échange et pour de possibles améliorations. M le Maire indique qu'il privilégie une position de prudence sachant que le premier projet de la rue de la Poste a fait l'objet d'un recours et qu'un second recours est annoncé sur le second projet.

M BORDIER demande si c'est bien le projet d'aménagement présenté en Conseil Municipal et si il aura lieu après le projet de lotissement. Il ajoute que les riverains sont dans l'attente de ce projet d'aménagement.

M le Maire confirme qu'il s'agit du projet présenté et que de toute façon l'aménagement de l'impasse ne pourrait se faire qu'après la réalisation des projets d'aménagement et que la Commune veillera à maintenir une circulation pour les riverains et vers l'école tout au long du chantier.

M CASSOU-LENS demande si le projet de lotissement fera l'objet d'un accès spécifique.

M le Maire indique que ce quartier peut être amené à changer, il y a des terrains qui peuvent être densifiés mais pour l'instant, les choses ne sont pas actées. Il rappelle qu'à une époque, on l'avait surnommé « M Impasse » et qu'en l'occurrence le projet en cours consisterait à relier deux impasse pour permettre une circulation dans le quartier.

M CASSOUS-LENS demande s'il serait possible de disposer d'une version PDF du projet de l'impasse.

M le Maire lui répond que la Commune présentera le projet de l'impasse après que le chiffrage en cours ait été fait.

A dix-neuf heure quarante-huit, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance.

<b>Liste des Délibérations</b>	
Délibération n°2017-01-01	Opposition au transfert de la compétence PLU
Délibération n°2017-01-02	Transfert de la compétence Réseaux de Communications électroniques
Délibération n°2017-01-03	Convention de mise en œuvre de la verbalisation électronique
Délibération n°2017-01-04	Demande de subvention DETR 2017 – Ateliers Municipaux
Délibération n°2017-01-05	Demande de subvention Contrat de territoire 2017 – Ateliers municipaux
Délibération n°2017-01-06	Demande de subvention réserve Parlementaire 2017 – Ateliers Municipaux
Délibération n°2017-01-07	Demande de subvention réserve Parlementaire 2017 – Matériel pour les écoles
Délibération n°2017-01-08	Avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre pour les Ateliers Municipaux
Délibération n°2017-01-09	Demande de subvention Conseil Départemental – Acquisition de matériel informatique Médiathèque

ARRONDISSEMENT DE MURET  
Canton de Portet sur Garonne

Département  
de la Haute-Garonne

COMMUNE DE PINS-JUSTARET  
SEANCE du 10 février 2017

Délibérations n° 2017-01-01 à 2017-01-09.

ELUS	Signature	ELUS	Signature
CASSETTA Jean-Baptiste		PRADERE Nicole <u>Procuration à M CASSETTA</u>	
LECLERCQ Daniel		VIANO Gisèle <u>Procuration à M STEFANI</u>	
MORANDIN Robert		CADAUX MARTY Nicole	
DUPRAT Jean-Pierre		VIOLTON Michèle <u>Procuration à M SOUREN</u>	
CHARRON Eyric		SALES Catherine	
STEFANI François		JUCHAULT Ghislaine	
BLOCH Jean-Pierre		SOUTEIRAT Nadège <u>Procuration à M CHARRON</u>	
BOST Claude <u>Procuration à M LECLERCQ</u>		BAZILLOU Mariline	
SOUREN Paul		DESPAUX Dominique	
ALBOUY Stéphane		CROUZET Marie-Angèle <u>Procuration à M MORANDIN</u>	
BOSCHATEL William		TALAZAC Monique <u>Procuration à Mme BAZILLOU</u>	
BERTHOU Pascal <u>Procuration à M DUPRAT</u>		CASSOU-LENS Daniel	
MARTIN-RECUR Stéphanie <u>Procuration à M CASSOU-LENS</u>		BORDIER Dominique	
TARDIEU Audrey <u>Procuration à M BORDIER</u>			